

Sessions d' « automne » 2013 de la section Astronomie du CNAP

La session dite d'automne est dévolue à l'examen des dossiers d'avancement, des situations individuelles et des rapports d'activité. En raison de l'examen des nombreux rapports d'activités des OSU parisiens de la vague D (IAP, IMCCE, OP), une session d'automne avancée a eu lieu à l'Observatoire de Paris les 30 et 31 mai, preuve s'il en est du dérèglement climatique. La session d'automne s'est déroulée les 25 et 26 novembre, avec une demi-journée commune aux trois sections du CNAP.

Ce compte-rendu rapporte également diverses informations de fin d'année, suite à des réunions entre le CNAP et l'INSU d'une part, le CNAP et le Ministère d'autre part. Il est structuré par les entrées :

- Examen des rapports d'activité
- Avancement
- Réunion inter-sections (incluant un avis du CNAP sur le « surnombre »)
- Réunion INSU / CNAP
- Information du ministère : PEDR
- Calendrier prévisionnel pour le concours 2014

Benoît Mosser

Président de la section astronomie-astrophysique du CNAP

Décembre 2013

Examen des rapports d'activité

L'examen des rapports d'activité a montré que les astronomes et astronomes adjoints remplissent leurs missions, avec un somme de service d'observation (SO) et d'enseignement supérieure à ce qu'exigent les statuts. Ceci dénote la forte pression sur les SO et l'organisation particulièrement développée et performante de l'enseignement de l'astronomie en Île de France.

Certains collègues gardent tout au long de leur carrière un équilibre entre les trois missions de recherche, SO et enseignement ; d'autres développent plus particulièrement une de ces missions, en prenant en plus de lourdes responsabilités de recherche, de SO ou d'enseignement. Il est patent que l'organisation de notre discipline conduit à des situations spécifiques où les missions ne peuvent pas être équilibrées, comme typiquement les engagements répondant à l'enjeu d'un projet sol ou spatial de grande ampleur. Les délais de ces grands projets conduisent à des SO exigeants, souvent sur des rôles critiques pour une mission, soulignant l'engagement de la communauté dans les grands projets.

Ces déséquilibres entre les trois missions du corps sont communs, et donc l'analyse des rapports d'activité (mais aussi des promotions) se doit d'intégrer ces exigences des projets qui structurent notre communauté. Nous sommes conscients qu'un fort investissement dans un SO peut entre autres signifier, pour un laps de temps plus ou moins long, une raréfaction des publications. Nous encourageons les collègues impliqués dans de telles missions à bien rentabiliser leur fort investissement en SO lorsque le projet rentre en phase d'exploitation, et à redynamiser leur parcours ensuite, vers d'autres projets.

Dans un nombre de cas heureusement limité (et décroissant), le rapport d'activité a montré que le déséquilibre entre les missions n'est pas circonstanciel mais découle d'impasses personnelles. Ces situations ont été signalées aux OSU. Un suivi à un an est alors proposé : la section redemandera un rapport d'activité de SO aux collègues concernés. L'examen d'un nombre très restreint de dossiers a nécessité de mettre en place une procédure de suivi de carrière, en lien avec les OSU et laboratoires.

Avancement

Les possibilités d'avancement sont au prorata des promouvables.

Comme les années passées, nous avons constaté un déficit de candidatures pour une promotion à la hors-classe des astronomes adjoints (AAHC) et nous avons dû rallonger la période de candidature. Nous rappelons qu'une promotion AAHC est une étape totalement découplée d'un recrutement au niveau astronome.

Les résultats ont été communiqués par les canaux habituels (message de la SF2A, site de la section).

La section a été également sollicitée pour étudier la demande de promotion du président de l'Observatoire de Paris, en détachement sur le poste spécialement affectée à la présidence, équivalent à une poste CNAP mais sur un support de poste. La section a rendu un avis très favorable, transmis au ministère ; cette promotion n'a impacté en rien le contingent des autres promotions.

Réunion inter-sections

Les trois sections (Terre Interne, Surfaces et Interfaces Continentales Océan Atmosphère) ont tenu à partager leur expérience et leur pratique.

La grande majorité des SO s'inscrit dans une démarche de labellisation nationale. La section AA se caractérise par un grand nombre de SO volumineux exercés dans un contexte international quand les SO en TI et SCOA concernent souvent des communautés de moindre taille avec de forts enjeux régionaux. La prochaine ouverture du portail des SNO (services nationaux d'observation) pour la section AA s'appuie sur le travail de labellisation mené par l'INSU, et souligne une organisation efficace et structurée des SO de notre discipline.

Nous avons convenu entre sections d'un référentiel d'enseignement commun. Ce nouveau référentiel, sans changement quantitatif pour notre section, présente les différents enseignements en phase avec les missions des enseignants-chercheurs redéfinies par le décret de 2009.

Les perspectives d'ouverture de postes aux prochains concours ont été présentées. Le CNAP fonctionnant à effectif constant, hors opération extraordinaire, le nombre de postes mis au concours dépend du nombre de postes devenus disponibles suite aux départs à la retraite.

- En section SCOA, en raison du faible effectif, le nombre de départs à la retraite est faible et irrégulier, et donc le nombre de postes mis au concours l'est également. L'objectif de SCOA est d'arriver à remplir un certain nombre de SO actuellement sans personnel CNAP.

- En TI et AA, le nombre de départs est élevé en 2014 et 2015, puis baisse de façon très significative. Un lissage du nombre de postes mis au concours est nécessaire, pour éviter des concours 2016 et 2017 avec 2 à 3 fois moins de postes ouverts. Ce point sera présenté à l'INSU.

Le surnombre des astronomes et des physiciens, qui correspond de droit à un allongement de trois ans de la période d'activité, retarde d'autant le retour des postes pour recruter un jeune chercheur. Par conséquent, si le surnombre est un droit, il s'accompagne aussi de devoirs. Nous recommandons, à l'échelle des différentes disciplines, une discussion sur les droits et devoirs des situations de surnombre et d'éméritat pour les meilleurs services rendus

à la communauté. De leur côté, les sections CNAP regardent les demandes de promotion des astronomes en surnombre en lien très étroit avec les missions du corps.

Réunion INSU / CNAP

De la réunion INSU/CNAP qui a suivi de peu la session d'automne, il ressort que six postes d'astronomes et au plus sept postes d'astronomes adjoints (un poste vacant et six susceptibles d'être vacants) devraient être mis au concours. Ces sept postes correspondent aux huit postes rendus par les OSU, moins un poste transféré en section SCOA pour permettre l'ouverture du concours de cette section et répondre aux besoins en SO de cette jeune section (43 physiciens et physiciens adjoints en SCOA, contre 76 en TI et 236 astronomes et astronomes adjoints).

Le poste AA transformé en poste de physicien adjoint à la section SCOA sera récupéré par un poste CR transféré de la section 19 vers la section 17 au concours 2015. C'est un engagement de l'INSU.

Un plan d'action va être élaboré pour négocier la transition vers les années 2016 et 2017, avec beaucoup moins de postes ouverts en section AA.

Information du ministère : PEDR

La PEDR (prime d'encadrement doctoral et de recherche, ex PES) va faire l'objet d'un nouveau décret. Les demandes de primes des astronomes et astronomes-adjoints seront examinées par le CNAP. Ceci va donc rajouter une nouvelle mission à la section. Le chef du service des personnels enseignants de l'enseignement supérieur et de la recherche a présenté aux présidents de section les grandes lignes de ce projet, en deux réunions, et a aussi ouvert un échange permettant la prise en compte de notre appréciation de cette nouvelle tâche.

Les établissements qui le souhaiteront pourront déléguer à la section l'examen des dossiers de PEDR. Les opérations concernant la PEDR seront traitées via le portail Electra déjà utilisés pour divers étapes de carrière des enseignants-chercheurs. Le calendrier prévisionnel prévoit, en 2014, un lancement des opérations en mars-avril. Dès qu'il sera fixé, le calendrier précis sera présenté à la communauté via les canaux usuels.

Les dossiers pour la PEDR seront communs à tous les enseignants chercheurs (CNU, CNU-Santé et CNAP). Les modèles proposés ont été amendés pour tenir compte des spécificités du CNAP. Ces dossiers différeront donc des dossiers utilisés pour les rapports d'activité et les avancements de carrière. Cette différence représentera certes un petit surcroît de travail pour les candidats, mais a le mérite d'indiquer qu'une demande de prime est un événement différent de ceux rythmant une carrière.

La PEDR, prime d'encadrement doctoral et de recherche, récompense essentiellement l'activité de recherche. Dans le cas d'une activité de type CNAP, il est évident que l'engagement dans la recherche ne peut pas être rémunéré par une prime s'il est mené au détriment des missions de SO et d'enseignement.

La section sera amenée à émettre un avis, selon trois niveaux :

- A : devrait bénéficier de la PEDR
- B : pourrait bénéficier de la PEDR
- C : ne devrait pas bénéficier de la PEDR

Cet avis sera motivé, d'après une grille d'analyse commune à tous les enseignants-chercheurs, CNU ou CNAP, tenant entre autre compte pour les CNAP du SO. Cet avis sera transmis à l'instance adhoc des OSU et/ou Universités. Le décret prévoit que le choix final

dépend du chef d'établissement. La section veillera à prendre les contacts nécessaires pour que les avis soient en accord avec les équilibres locaux (le ministère conseille 20 % d'avis A, 30 % B, 50 % C).

La discussion menée lors de la réunion entre les sections du CNAP a conduit à définir dans les grandes lignes les points à régler avant d'accomplir cette tâche d'analyse des dossiers de PEDR. Nous prendrons les mesures nécessaires et les communiquerons en temps utile, lorsque le décret sera publié et les éléments de calendrier précisément connus.

Évolution de la composition de la section astronomie-astrophysique du CNAP

Pour le concours 2014, la section travaillera dans sa nouvelle configuration, suite aux deux départs survenus en 2013. La section a remercié Daniel Egret, qui a assuré la mémoire avec les sections précédentes, et a remercié Fabrice Mottez pour son rôle de webmestre. Nous accueillons Hervé Wozniak et François-Xavier Schmider, conformément aux règles de remplacement des membres démissionnaires ou promus.

Calendrier *prévisionnel* pour le concours 2014

Ce calendrier prévisionnel vise des auditions pour le concours astronome-adjoint dans la semaine précédant le concours CR de la section 17, pour répondre au souhait des candidats en post-docs à l'étranger. Il dépend du succès des étapes :

- Janvier : publication de l'arrêté d'ouverture des postes ; coloriages des postes par l'INSU.
- Fin janvier ou début février : ouverture du concours sur le portail CANOPUS. Toutes les informations seront données via les canaux ad-hoc (SF2A, page de la section)
- Début mars : clôture du concours ; au jour J, le concours est clôturé à 16 h. Il est fortement conseillé aux candidats de ne pas attendre le dernier jour pour renseigner les pages de candidature.
- 2-4 avril 2014 : *concours astronome*
- 7-11 avril 2014 : *concours astronome-adjoint*

Ce calendrier n'est qu'indicatif, et ne pourra être confirmé qu'après la publication de l'arrêté d'ouverture des postes.